

FJS apporte son soutien à Vanessa Le Moigne une nouvelle fois victime de cyberharcèlement et du dénigrement de certains confrères.

22 janvier 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'association Femmes Journalistes de Sport tient à apporter **son soutien inconditionnel à Vanessa Le Moigne** de nouveau victime de la haine en ligne au seul motif d'avoir exercé son métier. Pour rappel, le **cyberharcèlement est un délit**. L'article 222-33-2 du Code pénal français punit les harceleurs de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 30 000 €.

Par ailleurs, FJS regrette également que **certains confrères se soient sentis autorisés à dénigrer publiquement le travail d'une journaliste** participant de fait à ce harcèlement en ligne. Ces prises de position sont inacceptables et vont à l'encontre des valeurs de solidarité et de responsabilité qui devraient unir la profession.

FJS appelle l'ensemble des acteurs du journalisme sportif à une prise de conscience collective et à un engagement ferme contre toutes les formes de harcèlement.

La violence des attaques a malheureusement poussé notre consœur de beIN Sports à annoncer qu'elle ne voulait plus travailler dans le milieu du football.

Les femmes représentent 15% seulement des journalistes de sport en France, si elles ne reçoivent pas le soutien de leurs pairs quand elles sont attaquées ou pire si ceux-ci les enfoncent, la situation ne pourra malheureusement pas s'améliorer.

Femmes Journalistes de Sport
#OccuponsleTerrain

